



**Université Paris Cité  
Institut de Psychologie**

***Master Création artistique***

**Guide des études  
2022-2023**



## Table des matières

<b>1. L'équipe du Master</b> .....	3
<b>2. Le Master Création artistique</b> .....	4
<b>2.1. Présentation du Master</b> .....	4
<b>2.2. Présentation des stages</b> .....	5
<b>2.3. Lieux des cours</b> .....	5
<b>3. UE, ECTS et les volumes horaires par année et par semestre</b> .....	6
<b>3.1. Master 1</b> .....	6
<b>3.2. Master 2</b> .....	6
<b>4. Modalités de contrôle des connaissances</b> .....	7
<b>4.1. Règles générales de validation</b> .....	7
<b>4.2. Règles de compensation et de conservation des notes</b> .....	7
<b>4.3. Détail des Modalités de Contrôle des Connaissances – M1</b> .....	8
<b>4.4. Détail des Modalités de Contrôle des Connaissances – M2</b> .....	8
<b>5. Des outils pour faciliter le travail universitaire</b> .....	9
<b>5.1. La bibliothèque Henri Piéron</b> .....	9
<b>5.2. Mon dossier Web</b> .....	9
<b>5.3. L'Environnement Numérique de Travail</b> .....	9
<b>6. Vie étudiante</b> .....	10
<b>6.1. La vie associative</b> .....	10
<b>6.2. Aide financière aux étudiants en difficulté</b> .....	10
<b>6.3. Demande de césure</b> .....	10
<b>6.4. Les assistantes sociales</b> .....	11

# 1. L'équipe du Master

## DIRECTION PEDAGOGIQUE DU MASTER

Directeur du Master : Todd Lubart (todd.lubart@u-paris.fr)

Directrice d'études du M1 : Marion Botella (marion.botella@u-paris.fr)

Directeur d'études du M2 : Jérôme Boutinaud (jerome.boutinaud@u-paris.fr)

Chaque année est sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant-chercheur directeur d'études qui préside les jurys de chacun des semestres. L'ensemble du master est sous la responsabilité d'un directeur du master Création artistique.

### Responsables de spécialité

*Musicothérapie* : Jean-Luc Leroy et Vanda Tabery

*Dramathérapie* : Tamara Guénoun et Sandrine Pitarque

*Dansethérapie* : Florence Guérin et Vincenzo Puxeddu

*Arts plastiques thérapies* : Silke Schauder et Géraldine Canet

## SECRETARIAT PEDAGOGIQUE

[scol-master-creation-artistique@psychologie.parisdescartes.fr](mailto:scol-master-creation-artistique@psychologie.parisdescartes.fr)

Antony Milasin

Scolarité du Master- 2ème étage, Bureau 2053

01 76 53 31 05

Des informations sont régulièrement transmises en cours d'année par courriel à votre adresse universitaire (prenom.nom@etu.u-paris.fr).

**Les étudiants doivent connaître le contenu de ce guide.  
Ils sont donc invités à le télécharger pour s'y référer régulièrement,  
de même pour les brochures de chaque année.**

## 2. Le Master Création artistique

### 2.1. Présentation du Master

L'objectif général du Master Création Artistique est d'offrir au domaine des arts thérapies une formation correspondant au niveau des exigences européennes (notamment celles d'ECARTE – European Consortium of Art Therapy Education).

Plus concrètement, il s'agit :

- D'ouvrir aux étudiants ayant des compétences artistiques un développement professionnel et un accès à la recherche dans le domaine des arts thérapies ;
- De donner aux professionnels utilisant des médiations artistiques, un niveau de compétences, des capacités d'élaboration théorique, et des outils d'évaluation ;
- D'approfondir une réflexion théorique sur ces pratiques professionnelles,
- D'élaborer et développer des méthodologies, des outils et des dispositifs spécifiques à l'art thérapie adaptés aux publics.

Chacune des quatre spécialités forme à une profession des arts thérapies : musicothérapeute, danse thérapeute, dramathérapeute, plasticien art thérapeute. Il est important de noter que ces professions se sont développées isolément et de façon très diverse selon les pays. Si la Grande Bretagne et les Etats Unis sont les pays les plus avancés quant à la reconnaissance du statut professionnel d'art thérapeute, le Master poursuit le même but, en proposant toutefois de centraliser dans son offre de formation les différentes spécialités.

Cette formation offre une réflexion approfondie sur les questions relatives à la place, les effets, les processus liés à l'activité artistique dans la relation dans un cadre d'aide à la personne et/ou de soin.

Elle apporte les connaissances nécessaires aux trois principaux contextes des pratiques d'art-thérapies : éducatif, social, santé.

Elle développe le tronc commun des connaissances de ces quatre professions, en terme de processus de créativité, de création, de connaissances des arts, de l'émotion esthétique, de connaissances des principales pathologies rencontrées.

Elle propose de plus des enseignements spécifiques liés à chaque spécialité, pleinement articulés aux éléments travaillés dans le cadre du tronc commun mais aussi suffisamment différenciés pour conserver leur spécificité.

La formation s'étaye sur des **enseignements théoriques** relatifs aux art-thérapies mais aussi à d'autres disciplines connexes susceptibles d'apporter un éclairage théorico-clinique étayant concernant les pratiques concernées.

La formation s'appuie conjointement sur **l'étude des méthodes et des dispositifs cliniques et thérapeutiques éprouvés et validés** dans le champ des art-thérapies, de façon générale mais aussi en lien avec les spécialités.

L'un des objectifs essentiels de ce Master est de préparer les étudiants à la **pratique professionnelle**, notamment par le biais d'un stage supervisé tant sur le terrain clinique qu'à l'université : travail en institution, en réseau avec des équipes éducatives, médicales, et sociales ; activité d'évaluation clinique et de pratique thérapeutique en autonomie, en association et en complémentarité avec des collègues médicaux, paramédicaux et autres.

Un autre objectif est de sensibiliser les étudiants à la **démarche de recherche** : capacité à participer à, voire à conduire, une recherche clinique (approfondissement d'une réflexion sur des situations cliniques complexes, voire dégagement d'une problématique, mise en œuvre d'une méthodologie, analyse des données recueillies).

Si certains enseignements se font sous forme de cours magistraux (toujours ouverts aux questionnements des étudiants), d'autres privilégient le **travail en groupes restreints** afin de favoriser davantage encore les échanges entre étudiants et avec l'enseignant. Cela est particulièrement le cas dans le cadre des enseignements liés aux spécialités.

## 2.2.Présentation des stages

### Démarche administrative pour la mise en place d'un stage :

- 1) soumission du projet de stage (lien : <https://psychologie.u-paris.fr/bureau-des-stages/>) à adresser à Mme Rozenn Saget.
  - 2) après validation du projet de stage, l'étudiant réalise une convention de stage qu'il dépose une fois remplie au bureau des stages pour signature
  - 3) le stage ne peut débuter qu'après signature de la convention par toutes les parties.
- **200 h minimum de stage obligatoire en M1,**
  - **300 h minimum de stage obligatoire en M2,**
  - Les stages obligatoires doivent se faire pendant la période universitaire, c'est-à-dire entre septembre et juin.

Les attestations de stage :

- Chaque attestation de stage doit comporter, le nombre d'heures réalisées, l'en-tête et le cachet de l'institution et doit être signée par le psychologue référent.
- Nous vous invitons à y faire également paraître la population rencontrée ainsi que la nature de vos activités
- L'attestation de fin de stage et l'évaluation du superviseur sont à envoyer à la coordinatrice des stages Madame Rozenn Saget, et à la scolarité : [scol-master-creation-artistique@psychologie.parisdescartes.fr](mailto:scol-master-creation-artistique@psychologie.parisdescartes.fr)

## 2.3.Lieux des cours

Les cours ont lieu en présentiel à :

- L'Institut de Psychologie d'Université de Paris, 71 avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne Billancourt.
- Certains TD des spécialités Danse-thérapie et Drama-thérapie pourront avoir lieu aux STAPS d'Université de Paris, 1 Rue Lacretelle, 75015 Paris

De façon marginale, certaines semaines ou certains cours pourront avoir lieu en visio.

Un planning détaillé de chaque semaine de cours sera déposé sur Moodle la semaine précédente.

### 3. UE, ECTS et les volumes horaires par année et par semestre

#### 3.1. Master 1

		Semestre 1	ECTS	CM	TD spécialité
UE1	Bases théoriques de la création artistique		3	18	
UE2	Théories, méthodologies et recherches en art thérapie		9		
UE2.1	<i>Bases théoriques</i>		6	36	
UE2.2	<i>Méthodologie de la recherche</i>		3	18	
UE3	Stage, supervision et identité professionnelle 1		3		
UE3.1	<i>Stage, supervision et identité professionnelle</i>		2	6	18
UE3.2	<i>Identité professionnelle</i>		1	4	
UE4	Psychopathologie et pratiques en arts thérapies		9	42	
UE5	Ateliers d'arts thérapies 1 : expérience et analyse		6	0	45

		Semestre 2	ECTS	CM	TD spécialité
UE6	Corps et arts thérapies		6	24	
UE7	Méthodologie de l'étude de cas en arts thérapies		6	18	18
UE8	Stage, supervision et recherche		9	18	18
UE9	Publics et institutions		6	18	18
UE10	UE Libre ou UE Recherche		3	24	

#### 3.2. Master 2

		Semestre 1	ECTS	CM mutualisé	CM spécialité	TD mutualisé	TD spécialité
UE11	Créativité artistique et processus psychique		3	12			
UE12	Stage, supervision, identité professionnelle 2		9				
UE12.1	<i>Stage supervision</i>		6		8		6
UE12.2	<i>Identité professionnelle</i>		3		4		
UE13	Ateliers d'art thérapie 2		6				30
UE14	Méthodologie du mémoire		9		16		16
UE15	Approfondissement: publics et institutions 2		3		16		

		Semestre 2	ECTS	CM mutualisé	CM spécialité	TD mutualisé	TD spécialité
UE16	Pratiques et recherches internationales		9	20		12	
UE17	Évaluation des pratiques en arts thérapies		6	8		16	
UE18	Clinique et recherche en arts thérapies		9				28
UE19	Bilan de compétences et projet professionnel		3	8			8
UE20	Approfondissement 2		3	20			

## **4. Modalités de contrôle des connaissances**

### **4.1. Règles générales de validation**

- La présence en cours est obligatoire et sera prise en compte dans la note.
- Le Master Création artistique est en 100% contrôle continu ou rapports.
- Un double dépôt des devoirs (Moodle + mail ou papier) est obligatoire. L'absence d'un dépôt sera sanctionnée.
- Un retard non justifié à une épreuve entraîne l'ajournement à la session concernée, l'étudiant étant considéré comme défaillant.
- Un point de pénalité par 24h de retard sera attribué à l'étudiant avec un maximum de 48h de retard. Au-delà, le rendu sera refusé et l'étudiant sera considéré comme défaillant.
- Une épreuve de substitution pourra être proposée à un étudiant ayant un justificatif médical.
- Les semestres sont validés par addition des notes d'UE (avec application des coefficients).
- Quand un étudiant bénéficie d'une validation d'acquis par équivalence pour une UE, l'UE ne compte pas pour le calcul de la moyenne entre les UE du semestre. Par contre, si la validation par équivalence est accordée pour un ECUE, le coefficient de l'UE n'est pas modifié.
- Pour les UE où la validation repose sur un mémoire, l'absence de remise du travail dans les délais fixés entraîne l'ajournement à la session concernée, l'étudiant étant considéré comme défaillant.

### **4.2. Règles de compensation et de conservation des notes**

**Principes généraux :** Compensation des notes entre les ECUE à l'intérieur d'une UE. Compensation des notes entre les UE à l'intérieur d'un semestre. Capitalisation et conservation des notes. Pas de compensation inter semestrielle d'une même année.

- Une première compensation se fait entre les UE ou ECUE d'un même bloc d'UE lors de chaque semestre.
- Un ECUE dont la note est supérieure ou égale à 10 est définitivement acquis et capitalisable. Il entraîne l'acquisition des ECTS correspondants. Il ne peut être représenté.
- Les UE dont la note est inférieure à 10 et supérieure à 7 et acquises par compensation sont capitalisables et ne peuvent être représentées. L'UE compensée donne droit aux ECTS correspondants au niveau du semestre mais ne peut être validée dans un autre diplôme.
- Les UE et ECUE acquis sont conservés d'une session à l'autre, d'un semestre à l'autre, sans limite.
- Le mémoire de recherche et le rapport de stage ne sont pas compensables. Une note inférieure à 10 conduit nécessairement à un ajournement.
- Il n'y a pas de session de seconde chance.
- Les notes des UE ou ECUE inférieures à 10, et non compensées, ne sont en aucun cas conservées d'une année universitaire à l'autre. L'étudiant doit se réinscrire à chaque UE ou ECUE non validé.

Le nombre d'inscriptions administratives maximum est fixé à 3 en cursus de Master.

Les modalités des MCC sur le plan des exigences de contenu et de forme et pour chaque UE sont précisées dans les brochures de M1 et de M2.

### 4.3.Détail des Modalités de Contrôle des Connaissances – M1

<b>Semestre 1</b>		<b>MCC</b>
UE1	Bases théoriques de la création artistique	100% CC
UE2	Théories, méthodologies et recherches en art thérapie	
<i>UE2.1</i>	<i>Bases théoriques</i>	100% CC
<i>UE2.2</i>	<i>Méthodologie de la recherche</i>	100% CC
UE3	Stage, supervision et identité professionnelle 1	
<i>UE3.1</i>	<i>Stage, supervision et identité professionnelle</i>	Rapport
<i>UE3.2</i>	<i>Identité professionnelle</i>	Rapport
UE4	Psychopathologie et pratiques en arts thérapies	100% CC
UE5	Ateliers d'arts thérapies 1 : expérience et analyse	100% CC
<b>Semestre 2</b>		<b>MCC</b>
UE6	Corps et arts thérapies	100% CC
UE7	Méthodologie de l'étude de cas en arts thérapies	100% CC
UE8	Stage, supervision et recherche	Mémoire avec soutenance
UE9	Publics et institutions	100% CC
UE10	UE Libre ou UE Recherche	100% CC

### 4.4.Détail des Modalités de Contrôle des Connaissances – M2

<b>Semestre 1</b>		<b>MCC</b>
UE11	Créativité artistique et processus psychique	100% CC
UE12	Stage, supervision, identité professionnelle 2	
<i>UE12.1</i>	<i>Stage supervision</i>	Rapport
<i>UE12.2</i>	<i>Identité professionnelle</i>	Rapport
UE13	Ateliers d'art thérapie 2	100% CC
UE14	Méthodologie du mémoire	100% CC
UE15	Approfondissement: publics et institutions 2	100% CC
<b>Semestre 2</b>		<b>MCC</b>
UE16	Pratiques et recherches internationales	100% CC
UE17	Évaluation des pratiques en arts thérapies	100% CC
UE18	Clinique et recherche en arts thérapies	100% CC
UE19	Bilan de compétences et projet professionnel	Mémoire avec soutenance
UE20	Approfondissement 2	100% CC



## **5. Des outils pour faciliter le travail universitaire**

### **5.1.La bibliothèque Henri Piéron**

Les étudiants disposent d'une bibliothèque riche de 85000 ouvrages, 1300 revues papier et 70000 revues électroniques, ainsi que de bases de données en sciences humaines et médecine. Bibliothèque de référence au niveau national, la Bibliothèque Henri Piéron est un outil de travail précieux utilisé comme salle d'étude (500 places), comme service de prêt, et comme centre de ressources interrogeable sur place ou à distance.

Site de la bibliothèque Henri Piéron : <https://u-paris.fr/bibliotheques/bu-henri-pieron/>

### **5.2.Mon dossier Web**

Vous pouvez gérer en ligne vos coordonnées personnelles, vos relevés de notes, vos certificats de scolarité... sur Mon dossier Web:

<https://u-paris.fr/mon-dossier-web-lapplication-pour-suivre-sa-scolarite>

### **5.3.L'Environnement Numérique de Travail**

L'Université de Paris met à votre disposition un Environnement Numérique de Travail, accessible en cliquant sur le bouton « ENT » du site web de l'université ou directement à l'adresse : <https://ent.parisdescartes.fr>

L'ENT vous donne accès à de nombreux services en ligne pour réussir vos études : cours, bibliothèque numérique, conférences filmées, messagerie, espace de stockage, informations personnalisées, Wi-Fi, offres d'emplois, offres privilégiées pour l'acquisition de matériel informatique...

#### **Les principales rubriques de l'ENT**

Actualités : Les actualités de l'université, de votre UFR ou institut, de la presse (un quotidien en ligne).

Mes études : Scolarité (dossier étudiant, notes, rendez-vous, se réinscrire, inscription pédagogique), emploi du temps, langues, le réseau social de Paris Descartes (Carnets2).

Mes espaces de travail : Cours en ligne, bibliothèque (informations, revues en ligne...), ressources multimédia (cours, conférences).

Mon avenir : Je m'oriente, je m'insère, Réseau professionnel.

Mes outils : Tell me more (auto apprentissage des langues), profil (modifier son mot de passe), forums, la carte multiservices.

Vie pratique : Sport, santé, handicap, associations étudiantes, projet étudiant, offres des partenaires (informatique, banques).

## **6. Vie étudiante**

### **6.1. La vie associative**

L'ADEpsy, le BDE Boulogne, le Collectif des Initiatives Etudiantes (Cie) sont des associations étudiantes à but non lucratif, apolitiques, aconfessionnelles et asyndicales qui représentent tous les étudiants de l'Institut de Psychologie dans les conseils locaux et centraux. Elles sont situées dans les locaux du centre Henri Piéron de L'Université de Paris (respectivement local 0054, 0055 et 0056, dans le couloir des associations).

L'Association Des Etudiants de Psychologie (ADEpsy) est le pôle pédagogique et a pour rôle d'assurer le lien entre l'Administration de l'Institut de Psychologie et les étudiants et de proposer une aide pédagogique (notes de cours, annales d'examens, bourse aux livres, tutorat, etc.). Il s'agit d'une association très active dans la représentation étudiante et qui existe depuis maintenant 20 ans.

Le BDE Boulogne s'axe vers des événements étudiants externes à l'université, à l'exemple de voyages (capitales européennes, séminaire d'intégration, ski) et diverses soirées étudiantes.

Le Cie a pour premier objectif de faire vivre l'Institut de Psychologie de façon festive (semaine de Bienvenue, ateliers, soirées concerts, midi-sociétés...). Le Cie dénombre aussi un certain nombre d'ateliers (poker, danse, échecs, etc.) et axe beaucoup son action sur la solidarité, avec divers partenariats à but humanitaire (G du cœur, action contre la faim, bouchons d'amour, etc.).

Ensemble, les trois associations participent chaque année au Gala de l'engagement étudiant (1<sup>ère</sup> place au concours du meilleur Flashmob en 2013) et organisent des événements comme le don du sang (en partenariat avec l'EFS) et le Gala de fin d'année.

A très bientôt dans nos locaux ou sur la toile !

Contacts : [www.adpsy.fr](http://www.adpsy.fr) / facebook : "BDE Boulogne" / [www.cie-boulogne.fr](http://www.cie-boulogne.fr)

### **6.2. Aide financière aux étudiants en difficulté**

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE), dans son volet social, peut venir en aide aux étudiants de l'université qui connaissent des difficultés financières passagères. Une commission sociale d'établissement restreinte se réunit environ tous les mois et demi afin d'examiner les différentes demandes qui sont présentées.

Les dossiers de demande d'aide sur le FSDIE peuvent être retirés et déposés au Siège de l'université : Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)

Service de la vie étudiante

-Bureau d'accueil des étudiants

12, rue de l'Ecole de Médecine

-PARIS 6<sup>ème</sup>

Aile droite du bâtiment - Porte A3 et A4. Contact : Alain BERNARD

Tel. : 01 76 53 17 50 Courriel : [alain.bernard@parisdescartes.fr](mailto:alain.bernard@parisdescartes.fr)

### **6.3. Demande de césure**

Les étudiants inscrits dans le Master Création artistique souhaitant suspendre temporairement et volontairement leurs études dans le but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle peuvent candidater à une césure : <https://u-paris.fr/un-projet-de-cesure-a-vos-dossiers/>

#### **6.4. Les assistantes sociales**

Les assistantes sociales sont tenues au secret professionnel. Leurs missions consistent à :

- aider les étudiants qui connaissent des difficultés sociales, familiales et personnelles
- restaurer le lien social face au risque de rupture ou de marginalisation
- accompagner leurs projets d'études
- favoriser l'accès aux droits et orienter vers les services de l'Université (SIUMPPS, AGIR#Orientation ...) et partenaires extérieurs ; faire le lien entre les services du Crous et l'université
- instruire les dossiers d'aide financière
- assister aux diverses instances et commissions à caractère social dans notre université.

Deux assistantes sociales interviennent auprès des étudiants de L'Université de Paris.

Mmes COX et LALISSE reçoivent les étudiants 12, rue de l'École de Médecine - aile gauche du bâtiment 1er étage Paris 6e - M° Odéon Prendre rendez-vous au 01 76 53 19 19

Pour les aides individuelles à caractère social, le retrait et le dépôt des dossiers s'effectue :

- soit auprès du service social des étudiants Tél. : 01 76 53 19 19
- soit auprès du bureau d'accueil des étudiants de l'université - Aile droite - Porte A3 et A4 Tél. : 01 76 53 17 50 et 05

12, rue de l'Ecole de Médecine 75006 Paris.